



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article L.412-2 du Code du travail

Exposé des motifs et commentaire de l'article

Le texte proposé tient compte du fait que dorénavant toutes les délégations des entreprises occupant au moins 50 salariés ont déjà la possibilité d'avoir recours à un conseiller externe en proposant de fixer le taux de la masse salariale à 0,10%.

Avec ce taux on atteindrait, dans une entreprise du bâtiment avec une vingtaine de salariés un montant de 800€. Comme ce montant ne permettrait cependant pas de s'adjoindre un expert pour une question précise, le projet prévoit un montant minimal de 2.000€.

D'un autre côté ce taux atteindrait, dans une des plus grandes entreprises industrielles un montant de 186.000€. Comme ce montant semble excessif en prenant en considération que des conseillers externes viennent déjà en aide permanente, le projet prévoit également un montant maximal de 20.000€.

Texte du projet

Vu l'article L.412-2 du Code du travail, et notamment son paragraphe 3 ;

Vu les avis de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers et de la Chambre des Salariés ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre du Travail de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, de Notre Ministre de l'Economie, de Notre Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. - Le pourcentage de la masse salariale totale annuelle pour la prise en charge financière d'un expert est fixé à 0,10%, avec une somme minimale de 2.000€ et un maximum de 20.000€.

Art. 2. Notre Ministre du Travail de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Notre Ministre de l'Economie Notre Ministre de l'Economie et Notre Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative sont chargés de l'exécution du présent règlement grand-ducal qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fiche financière

Le présent projet n'a pas d'impact sur le budget de l'Etat.